RCS : BESANCON
Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 00210
Numéro SIREN : 792 164 980
Nom ou dénomination : Mvi

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 3072

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON

ORDONNANCE DU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE N°2021001814

Nous, Pierre-André DUBREUIL, Président du Tribunal de Commerce, assisté de Maître François BORON, Alain PIERRAT ou Marie-Anne Boron Greffier associé,

Vu les articles L223-26, L225-100, L227-1 L232-21 à L232-23 et R223-18-1, R225-64 du Code de Commerce,

Vu la requête en date du 28 juin 2021 de Monsieur Maxime VOIRIN agissant en qualité de Gérant de la SARL Mvi, dont le siège social est situé 18 Impasse Terre Rouge à MISEREY SALINES (25480), immatriuclée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le n° 792 164 980,

Vu les faits y exposés,

Constatons que la société pour l'approbation de ses comptes annuels concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2020, devait réunir son Assemblée Générale Ordinaire au plus tard le 30 juin 2021 et qu'elle ne sera pas en mesure de respecter ce délai,

PAR CONSEQUENT,

Accordons à cette dernière une prorogation de 3 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2021 pour la tenue de cette assemblée.

Disons que les débours et frais de la présente ordonnance sont à la charge du requérant.

Besançon, le 02 JUIL. 2021

LE GREFFIER ASSOCIE,
~~François BO~~RON /Alain PIERRAT/ ~~Marie-Anne BORON~~

LE PRESIDENT,
Pierre-André DUBREUIL

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON
EN VUE DE PROROGER LE DELAI POUR L'APPROBATION DES COMPTES 31.12.2020

Le soussigné,
Maxime VOIRIN

agissant en sa qualité de Gérant de la société :

Mvi

Société à Responsabilité Limitée au capital de 90 000 Euros,
dont le siège est à MISEREY SALINES (25480) – 18 Impasse Terre Rouge
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BESANCON
sous le numéro 792 164 980

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La Société **Mvi** a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 Décembre 2020.

La Société devrait donc, conformément aux articles L 223-26 et L 241-5 du Code de Commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 Juin 2021.

Cependant, compte tenu de l'arrêté tardif des comptes de ses filiales, due à la tolérance administrative accordée pour l'arrêté des comptes du 31 Décembre 2020 en raison de la pandémie sanitaire, la société Mvi n'aura pas finalisé ses comptes dans des délais suffisants pour être en mesure de faire statuer l'associé unique pour le 30 Juin 2021.

En conséquence, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président :

de bien vouloir accorder à la société **Mvi**, un délai supplémentaire de 3 mois, soit jusqu'au 30 Septembre 2021, pour soumettre à l'approbation de l'associé unique, les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Fait à BESANÇON
Le 28/06/2021

Maxime VOIRIN

